



Rapport sur les comptabilités séparées au 30 juin 2025



BEKB

BCBE



Publication des fonds propres et des liquidités (Bâle III final)

Rapport en vertu de la Ordonnance de la FINMA sur
les obligations des banques et des maisons de titres
en matière de publication (OPub-FINMA)

Impressum

Banque Cantonale Bernoise SA
Place Fédérale 8
Case postale
3001 Berne
www.bcbe.ch

Contact

031 666 16 87
kommunikation@bekb.ch

Rédaction

Siegfried Michel, Eveline Wittwer

Traduction

Christelle Mathys, Christine Murbach

Concept et design

NeidhartSchön SA

Photo

brinkertlück

© Août 2025
Banque Cantonale Bernoise SA

Publié le 13 août 2025

Introduction et modifications importantes

Les informations ci-après, au 30 juin 2025, sont fournies conformément aux exigences de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR) et de l'ordonnance de la FINMA sur les obligations des banques et des maisons de titres en matière de publication (OPub-FINMA).

En raison de l'application des normes finales de Bâle III, certains tableaux en matière de publication ont été modifiés et d'autres ajoutés dans l'OPub-FINMA, par rapport à la circulaire 2016/1 « Publication – banques ». En conformité avec les dispositions transitoires prévues dans l'OPub-FINMA, les informations comparatives qui se rapportent à des jours de référence antérieurs au 1^{er} janvier 2025 s'appuient sur le droit applicable au jour de référence.

Approches pour le calcul des exigences de fonds propres basées sur les risques

La banque dispose de plusieurs approches pour calculer les exigences de fonds propres basées sur les risques. La BCBE utilise les approches suivantes :

Catégories de risques	Approche
Risque de crédit	Approche standard (AS-BRI)
Risque de crédit de contrepartie	Approche standard (SA-CCR)
Ajustements de la valeur de crédit pour les dérivés et les opérations de financement de titres (CVA)	Approche de base (BA-CVA)
Risques de marché	Approche standard simplifiée (SA-MR simplifiée)
Risques opérationnels	Approche standardisée pour le risque opérationnel (SA-OpRisk)

Modifications importantes

Les normes finales de Bâle III sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Leur application a entraîné des modifications des approches servant à calculer les fonds propres exigés. La BCBE recourt désormais à l'approche standard pour le calcul des équivalents-crédit des dérivés (SA-CCR).

Aperçu des tableaux

Référence selon le standard minimal de Bâle	Dénomination des tableaux	Page
KM1	Chiffres-clés essentiels prudentiels	6
OV1	Aperçu des positions pondérées en fonction des risques (RWA)	7
ENC	Actifs grevés et non grevés	8
LIQ1	Liquidités : informations relatives au ratio de liquidités à court terme (<i>liquidity coverage ratio</i> , LCR)	9
LIQ2	Liquidités : informations relatives au ratio de financement (<i>net stable funding ratio</i> , NSFR)	12

Chiffres-clés essentiels prudentiels (KM1)

(en milliers de francs)

		a	c	e
		30.06.2025	31.12.2024	30.06.2024
Fonds propres pris en compte				
1	Fonds propres de base durs (CET1)	2 896 756	2 875 338	2 793 607
2	Fonds propres de base (T1)	2 896 756	2 875 338	2 793 607
3	Fonds propres totaux	3 240 835	3 231 533	3 154 705
Positions pondérées en fonction des risques (RWA)				
4	RWA	15 661 491	16 658 058	16 323 672
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)				
5	Ratio CET1 (%)	18,50	17,26	17,11
6	Ratio de fonds propres de base (%)	18,50	17,26	17,11
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	20,69	19,40	19,33
Exigences relatives aux volants de CET1 (% des RWA)				
8	Volant de fonds propres selon les normes minimales de Bâle (2,5 %)	2,50	2,50	2,50
11	Ensemble des exigences de volants en qualité CET1 (%) (lignes 8 + 9 + 10)	2,50	2,50	2,50
12	CET1 disponibles afin de satisfaire aux exigences de volants (ligne 11) après déduction des CET1 affectés à la couverture des exigences minimales et le cas échéant à la couverture des exigences en matière de capacité totale d'absorption des pertes (<i>total loss absorbing capacity</i> , TLAC) (%)	14,00	11,26	11,11
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)				
12a	Volant de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (%)	4,00	4,00	4,00
12b	Volants anticycliques (art. 44a OFR) (%)	1,46	1,37	1,36
12c	Ratio-cible en CET1 (%) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	9,26	9,17	9,16
12d	Ratio-cible en T1 (%) selon l'annexe 8 de l'OFR, majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	11,06	10,97	10,96
12e	Ratio-cible du capital total (%) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	13,46	13,37	13,36
Ratio de levier selon les normes minimales de Bâle				
13	Engagement total (LRD) (CHF)	43 315 639	41 683 305	41 034 070
14	Ratio de levier, exprimé en Tier 1, en % du LRD, y compris les répercussions d'une exception provisoire des avoirs de banques centrales	6,69	6,90	6,81
14e	Fonds propres minimaux (art. 42 OFR) La plus grande valeur entre : - les fonds propres minimaux selon l'art. 42, al. 1, let. a et b, OFR (3 % LRD respectivement 8 % RWA) ; - le capital minimum de 10 millions de francs (art. 15 OB) pour les banques et de 1,5 million de francs (art. 69, al. 1, OEFin) pour les maisons de titres.	1 299 469		
Ratio de liquidités à court terme (<i>liquidity coverage ratio</i>, LCR)				
15	Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité (CHF)	7 052 429	5 629 215	7 234 074
16	Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	4 883 510	3 739 385	3 858 608
17	Ratio de liquidités, LCR (%)	144,4	150,5	187,5
Ratio de financement (<i>net stable funding ratio</i>, NSFR)				
18	Financement stable disponible (CHF)	35 153 965	34 106 451	34 149 064
19	Financement stable nécessaire (CHF)	24 575 008	22 925 586	22 331 097
20	NSFR (%)	143,0	148,8	152,9

Aperçu des positions pondérées en fonction des risques (RWA) (OV1)

(en milliers de francs)

	a	b	c
	RWA 30.06.2025	RWA 31.12.2024	Fonds propres minimaux 30.06.2025
1 Risque de crédit, à l'exception du risque de crédit de contrepartie	14 295 500	15 171 678	1 143 640
2 - dont déterminé par l'approche standard internationale pour les risques de crédit (AS-BRI)	14 295 500	14 961 796	1 143 640
6 Risque de crédit de contrepartie	56 342	88 919	4 507
7 - dont déterminé par l'approche standard pour le calcul des équivalents-crédit des dérivés (SA-CCR)	56 342		4 507
7b - dont déterminé par l'approche de la valeur de marché		88 000	
9 - dont déterminé par une autre approche		919	
10 Ajustements de la valeur de crédit pour les dérivés et les opérations de financement de titres (CVA)	34 617	17 513	2 769
14 Part d'avoirs collectifs gérés - déterminée par l'approche de repli (<i>fallback approach</i>)	197 638		15 811
14a Part d'avoirs collectifs gérés - déterminée par l'approche simplifiée	123 145	329 266	9 852
15 Risque de règlement	74 115	41 410	5 929
20 Risques de marché	41 526	43 322	3 322
20a - dont déterminé selon l'approche standard simple pour les risques de marché	41 526		3 322
21 - dont déterminé selon l'approche standard pour les risques de marché		43 322	
24 Risques opérationnels	838 609	965 950	67 089
29 Total	15 661 491	16 658 058	1 252 919

Actifs grevés et non grevés (ENC)

(en milliers de francs)

	a	b	c	d
	Actifs grevés, sans les facilités de banque centrale	Facilités de banque centrale	Actifs non grevés, sans les facilités de banque centrale	Total
Liquidités		100 286	7 263 786	7 364 071
Créances sur les banques	9 011		206 620	215 631
Créances hypothécaires	12 232 458		16 960 438	29 192 896
- dont prêts sur lettres de gage	11 905 824			
- dont prêts de refinancement	326 634			
Immobilisations financières	1 729 001	445 230	565 834	2 740 065
- dont marges des bourses à options et garanties pour éta- blissements créés en commun par les banques	275 844			
- dont facilité intrajournalière et facilité pour resserrement de liquidités		445 230		
- dont pensions de titres (repo)	1 453 157			
Autres actifs			2 380 710	2 380 710

Liquidités : informations relatives au ratio de liquidités à court terme (*liquidity coverage ratio, LCR*) (LIQ1)

(en milliers de francs)

a	b		c	b		c	d
	1 ^{er} trimestre 2025			2 ^e trimestre 2025			
	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées		Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées		Référence à l'OLiQ
Actifs liquides de haute qualité (HQLA)							
1 Total des HQLA		6 358 973		7 472 710			Art. 15a et 15b OLiQ
Sortie de trésorerie							
2 Dépôts de détail (clientèle de particuliers)	18 400 740	1 666 634	18 583 598	1 694 167			Annexe 2, ch. 1 et 2.1, OLiQ
3 - dont dépôts stables	5 211 407	260 570	5 196 199	259 810			Annexe 2, ch. 1.1.1 et 2.1.1, OLiQ
4 - dont dépôts moins stables	13 189 333	1 406 064	13 387 400	1 434 357			Annexe 2, ch. 1.1.2, 1.2 et 2.1.2, OLiQ
5 Financements non garantis de clients commerciaux ou de gros clients	3 558 288	1 867 912	4 143 996	2 165 778			Annexe 2, ch. 2 hors ch. 2.1, OLiQ
7 - dont dépôts non opérationnels de toutes les contreparties	3 552 022	1 861 646	4 136 097	2 157 879			Annexe 2, ch. 2.4 et 2.5, OLiQ
8 - dont titres de créances non garantis	6 266	6 266	7 899	7 899			Annexe 2, ch. 2.6, OLiQ
9 Financements garantis de clients commerciaux ou de gros clients et swaps de sûretés				11 111			Annexe 2, ch. 3 et 4, OLiQ
10 Autres sorties de trésorerie	2 606 480	371 486	2 661 070	449 260			Annexe 2, ch. 5, 6, 7 et 8.1, OLiQ
11 - dont sorties de trésorerie associées à des opérations sur dérivés et à d'autres transactions	5 478	5 478	2 683	2 683			Annexe 2, ch. 5, OLiQ
12 - dont sorties de trésorerie associées à des pertes de financement sur titres adossés à des actifs, titres de créance garantis, autres instruments structurés, papiers monétaires adossés à des actifs, sociétés ad hoc, opération de financement de titres et autres facilités de financement analogues	43 332	43 332	122 937	122 937			Annexe 2, ch. 6 et 7, OLiQ
13 - dont sorties de trésorerie associées à des facilités de crédit et de liquidité confirmées	2 557 670	322 676	2 535 450	323 639			Annexe 2, ch. 8.1, OLiQ
14 Autres engagements de financement contractuels	525 835	445 926	643 679	602 104			Annexe 2, ch. 13 et 14, OLiQ
15 Autres engagements de financement conditionnels	284 502	14 225	292 172	14 609			Annexe 2, ch. 9, 10 et 11, OLiQ
16 Somme des sorties de trésorerie		4 366 183		4 937 028			Somme des lignes 2 à 15
Entrées de trésorerie							
17 Opérations de financement garanties par reprise de pension (reverse repos)	18 624		51 595				Annexe 3, ch. 1 et 2, OLiQ
18 Entrées de trésorerie provenant de créances pleinement performantes	287 681	113 412	252 653	96 012			Annexe 3, ch. 4 et 5, OLiQ

19	Autres entrées de trésorerie	184 155	184 155	3 058	3 058	Annexe 3, ch. 6, OLiq
20	Somme des entrées de trésorerie	490 459	297 567	307 306	99 070	Somme des lignes 17 à 19
Valeurs apurées						
21	Somme des HQLA	6 358 973		7 472 710		Art. 15c, al. 1, OLiq
22	Somme nette des sorties de trésorerie	4 068 617		4 837 957		Art. 16, al. 1, OLiq
23	Ratio de liquidités à court terme (LCR) (%)	156.3%		154.5%		Art. 13 OLiq

Commentaires sur le ratio de liquidités à court terme (*liquidity coverage ratio* [LCR])

Le ratio de liquidités (*liquidity coverage ratio* [LCR]) a pour but de garantir que les banques détiennent suffisamment d'actifs liquides de haute qualité (*high quality liquid assets* [HQLA]) pour pouvoir couvrir en tout temps les sorties nettes de trésorerie attendues dans un scénario de résistance reposant sur des hypothèses de sorties et d'entrées de trésorerie à 30 jours. Le LCR minimum exigible de 100 % a été respecté.

La moyenne mensuelle figurant dans le tableau LIQ1 est calculée à partir des trois montants rapportés dans l'état des liquidités mensuel du trimestre correspondant.

Facteurs d'influence significatifs et variations significatives intervenues durant la période sous revue

Les HQLA ayant été augmentés au moyen d'avoirs détenus auprès de la Banque nationale suisse (BNS), le ratio de liquidités à court terme a été plus élevé au premier trimestre et puis stable au deuxième trimestre. Le remboursement de passifs à long terme a entraîné une réduction délibérée des liquidités et, par conséquent, une diminution de ce ratio à la fin du semestre sous revue. Le ratio reste sensiblement supérieur à celui exigé, qui est actuellement de 100 %.

Parmi les autres flux de trésorerie, aucune transaction significative n'a été effectuée, qui soit déterminante pour le calcul du LCR ou pour l'évaluation du profil de liquidités.

Composition des actifs liquides de haute qualité

Les HQLA sont constitués à 75 % d'actifs de catégorie 1, dont 96 % sont des avoirs détenus auprès de la BNS. Les actifs de catégorie 2 sont constitués principalement d'emprunts émis par la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses.

Concentration des sources de refinancement

Les prêts à la clientèle sont refinancés principalement par des fonds de la clientèle et par des prêts des centrales d'émission de lettres de gage. La BCBE n'est dépendante d'aucun gros client, dès lors que les dépôts d'épargne proviennent majoritairement de l'activité de détail.

Il n'y a pas de concentration notable des sources de refinancement. Une contrepartie a excédé, au cours de la période sous revue, le seuil de 0,5 % de la somme de bilan par ses engagements de financement non garantis.

Expositions en dérivés

Les entrées et sorties de trésorerie liées à des expositions en dérivés prennent en considération tous les flux nets attendus sur la base d'échéances contractuelles. L'approche rétrospective est utilisée pour quantifier un besoin éventuel accru de liquidités en raison des fluctuations de valeur des dérivés. Les sorties de trésorerie qui en résultent ne représentent qu'une part infime de l'ensemble des sorties nettes de trésorerie (moins de 0,5 %) ; leur influence sur le LCR au cours de la période sous revue a été minime.

Asymétries de devises dans le LCR

Les opérations en devises sont accessoires ; elles n'entrent pas dans le cœur de métier de la banque. Pour aucune devise, les engagements n'excèdent 5 % de la totalité des engagements inscrits au bilan. Par conséquent, aucune devise ne présente de risque de liquidité significatif. Il n'y a donc pas d'asymétrie de devises dans le LCR.

Gestion des liquidités

L'unité organisationnelle ALM / Treasury évalue et surveille la gestion des liquidités. Elle gère les liquidités de la banque en respectant les prescriptions légales et le seuil de tolérance au risque défini par le Conseil d'administration. La Direction générale définit les paramètres de mesure et le budget risque, et elle veille à assurer durablement des liquidités suffisantes.

Liquidités : informations relatives au ratio de financement (*net stable funding ratio, NSFR*) (LIQ2)

(en milliers de francs)

30.06.2025					
	a	b	c	d	e
	Valeurs non pondérées, en fonction de l'échéance résiduelle				Valeurs pondérées
	Sans échéance	< 6 mois	≥ 6 mois à < 1 an	≥ 1 an	
Indications sur le refinancement stable disponible (<i>available stable funding, ASF</i>)					
1 Instruments de fonds propres				3 279 044	3 279 044
2 - Fonds propres pris en compte avant application des déductions prudentielles				3 279 044	3 279 044
3 - Autres instruments de fonds propres					
4 Dépôts de particuliers et de petites entreprises :	23 422 061	405 067	43 177	160 960	22 030 012
5 - Dépôts stables	7 679 307	16 163	20 087	65 340	7 395 119
6 - Dépôts moins stables	15 742 754	388 904	23 090	95 620	14 634 893
7 Moyens de financement provenant de clients commerciaux et de gros clients, sans les petites entreprises (<i>wholesale</i>) :	3 230 441	408 141	56 770	1 375 985	2 927 144
8 - Dépôts opérationnels					
9 - Autres moyens de financement	3 230 441	408 141	56 770	1 375 985	2 927 144
10 Passifs qui dépendent d'actifs					
11 Autres engagements	254 161	2 017 274	380 000	6 739 767	6 917 765
12 - Engagements résultant d'opérations sur dérivés				12 002	
13 - Autres engagements et instruments de fonds propres	254 161	2 017 274	380 000	6 727 765	6 917 765
14 Total de l'AFS					35 153 965
Indications relatives au refinancement stable requis (<i>required stable funding, RSF</i>)					
15 Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)					614 474
16 Dépôts opérationnels de la banque auprès d'autres établissements financiers	154 075				77 038
17 Créances et titres qui ne sont pas en souffrance	288 252	5 828 419	2 617 940	22 857 046	23 473 276
18 - Créances qui ne sont pas en souffrance envers des établissements financiers garantis par des HQLA de catégorie 1 ou 2a					
19 - Créances qui ne sont pas en souffrance envers des entreprises du secteur financier, garantis ni par des HQLA de catégorie 1 ni par des HQLA de catégorie 2a ou non garantis	174	56 583			8 514
20 - Créances qui ne sont pas en souffrance envers des entreprises hors secteur financier, des clients privés ou de petites entreprises, des gouvernements centraux, des banques centrales, des corporations territoriales subordonnées, d'autres collectivités de droit public et des banques multilatérales de développement, dont :	288 078	2 043 058	851 532	7 348 478	7 887 683
21 - comportant une pondération en fonction des risques inférieure ou égale à 35 % selon l'AS-BRI					

22 - Créances non grevées sur immeubles d'habitation, dont :	3 699 441	1 753 266	15 302 068	15 380 315
23 - comportant une pondération en fonction des risques inférieure ou égale à 35 % selon l'AS-BRI	3 699 441	1 753 266	15 302 068	15 380 315
24 - Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne sont pas éligibles en qualité de HQLA, y c. les actions négociées en bourse	29 337	13 142	206 500	196 765
25 Actifs qui dépendent de passifs				
26 Autres actifs	12 927		375 401	375 894
27 - Matières premières physiques, y c. métaux précieux	12 927			10 988
28 - Actifs remis en qualité de marge initiale pour des opérations sur dérivés et à titre de contribution pour des fonds de défaillance de contreparties centrales				
29 - Créances résultant d'opérations sur dérivés			10 495	
30 - Engagements résultant d'opérations sur dérivés, après déduction des sûretés déposées sous forme de marges variables			2 400	2 400
31 - Tous les actifs résiduels			362 506	362 506
32 Positions hors bilan	686 518			34 326
33 Total du RSF				24 575 008
34 Ratio de refinancement stable (NSFR) (%)				143.0%

(en milliers de francs)

31.03.2025					
	a	b	c	d	e
	Valeurs non pondérées, en fonction de l'échéance résiduelle				Valeurs pondérées
	Sans échéance	< 6 mois	≥ 6 mois à < 1 an	≥ 1 an	
Indications sur le refinancement stable disponible (available stable funding, ASF)					
1 Instruments de fonds propres				3 269 050	3 269 050
2 - Fonds propres pris en compte avant application des déductions prudentielles				3 269 050	3 269 050
3 - Autres instruments de fonds propres					
4 Dépôts de particuliers et de petites entreprises :	23 242 371	451 404	45 388	156 197	21 906 344
5 - Dépôts stables	7 661 157	16 535	20 310	65 818	7 378 920
6 - Dépôts moins stables	15 581 214	434 869	25 078	90 379	14 527 424
7 Moyens de financement provenant de clients commerciaux et de gros clients, sans les petites entreprises (wholesale) :	2 499 790	1 191 145	97 380	1 196 615	2 817 509
8 - Dépôts opérationnels					
9 - Autres moyens de financement	2 499 790	1 191 145	97 380	1 196 615	2 817 509
10 Passifs qui dépendent d'actifs					
11 Autres engagements	336 621	1 794 401	485 000	6 485 851	6 718 265
12 - Engagements résultant d'opérations sur dérivés				10 086	
13 - Autres engagements et instruments de fonds propres	336 621	1 794 401	485 000	6 475 765	6 718 265
14 Total de l'ASF					34 711 167
Indications relatives au refinancement stable requis (required stable funding, RSF)					
15 Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)					615 365
16 Dépôts opérationnels de la banque auprès d'autres établissements financiers	91 565				45 783
17 Créances et titres qui ne sont pas en souffrance	167 285	5 915 095	2 567 927	22 542 508	23 043 953
18 - Créances qui ne sont pas en souffrance envers des établissements financiers garantis par des HQLA de catégorie 1 ou 2a					
19 - Créances qui ne sont pas en souffrance envers des entreprises du secteur financier, garantis ni par des HQLA de catégorie 1 ni par des HQLA de catégorie 2a ou non garantis	38	18 405		11 197	13 963
20 - Créances qui ne sont pas en souffrance envers des entreprises hors secteur financier, des clients privés ou de petites entreprises, des gouvernements centraux, des banques centrales, des corporations territoriales subordonnées, d'autres collectivités de droit public et des banques multilatérales de développement, dont :	167 247	2 504 649	965 451	6 882 905	7 719 285
21 - comportant une pondération en fonction des risques inférieure ou égale à 35 % selon l'AS-BRI					
22 - Créances non grevées sur immeubles d'habitation, dont :		3 372 662	1 584 791	15 469 433	15 140 045
23 - comportant une pondération en fonction des risques inférieure ou égale à 35 % selon l'AS-BRI		3 372 662	1 584 791	15 469 433	15 140 045
24 - Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne sont pas éligibles en qualité de HQLA, y c. les actions négociées en bourse		19 379	17 685	178 973	170 659

25	Actifs qui dépendent de passifs			
26	Autres actifs	13 645	356 679	358 219
27	- Matières premières physiques, y c. métaux précieux	13 645		11 598
28	- Actifs remis en qualité de marge initiale pour des opérations sur dérivés et à titre de contribution pour des fonds de défaillance de contreparties centrales			
29	- Créances résultant d'opérations sur dérivés		10 058	
30	- Engagements résultant d'opérations sur dérivés, après déduction des sûretés déposées sous forme de marges variables		2 017	2 017
31	- Tous les actifs résiduels		344 604	344 604
32	Positions hors bilan	680 462		34 023
33	Total du RSF			24 097 343
34	Ratio de refinancement stable (NSFR) (%)			144.0%

Explications concernant le ratio de financement (*net stable funding ratio*, NSFR)

Le ratio de financement (*net stable funding ratio*, NSFR) doit garantir que la stabilité du financement d'une banque à l'horizon d'un an est assurée en permanence. Le NSFR correspond au rapport entre le financement stable disponible (au numérateur : *available stable funding*, ASF) et le financement stable exigé (au dénominateur : *required stable funding*, RSF), avec des pondérations différentes selon la durabilité et la durée des opérations.

Les données figurant dans le tableau LIQ2 se rapportent à chaque fois à la fin de trimestre.

Facteurs d'influence significatifs et variations significatives intervenues durant la période sous revue

Le financement stable disponible (ASF) se compose principalement de dépôts de la Clientèle privée et des petites entreprises (63 % environ), de capitaux à long terme issus du marché des capitaux (23 % environ) et des fonds propres (9 % environ). Le financement stable exigé (RSF) est constitué pour l'essentiel de créances hypothécaires.

Le ratio de financement était stable à 143 % durant la période sous revue. Il était ainsi nettement plus élevé que le niveau exigé qui est de 100 %.

